MARIENTERECENT

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

Paraissant tous les Samedis

Prix: 2 fr. 50

Nº 689 A

15 Juillet 1944

COURRIER

AU NOM DE LA LOI

L'histoire n'est pas d'aujourd'hui. On sait bien que dès qu'une difficulté se présente dans l'exercice de la profession cinématographique, dès qu'un « coup dur » survient, dès qu'il y a manque à gagnar, les membres de notre corporation, au lieu de se creuser la tête pour trouver une solution qui les aiderait tous, préfèrent se retourner les uns contre les autres, essayer de se faire supporter avec bonne ou mauvaise foi leurs désagréments, se les renvoyer, y ajouter un nuage de papier timbré et par voie immédiate de conséquence... aggraver leurs propres ennuis et enliser un peu plus tout le métier. Bravo! Continuez!

Nous avons déjà signalé bien souvent ces letties d'exploitants qui ne trouvaient jamais qu'une seule réaction contre les evenements ficheux qu'ils fussent bom. bardements, alertes, réquisitions, couvrefeu ou autres surprises d'époque: Ecrire au loueur pour discute: le minimum, le pourcentage et en général tout ce qu'ils avaient signé, les signatures n'engagent jamais personne ainsi que chacun le sait que pour les jours fastes. Les loueurs hochent la tête en disant d'un air désespéré, ils sont formidables... et décidés de ne pas rester en reste, la location ne manque pas une ocasion de se montrer, elle aussi « for_ midable ». La dernière manche de ce match indéniablement original, date du bomberdement de Marseille ou plus exactement des conséquences de ce bombardement. Cela se joue en ce moment. On sait que la distribution relit avidement le contrat type ou tout au moins ce qui en subsiste et y trouve maintes merveilles. C'est ainsi que l'on s'est souvenu que l'expédition des copies n'était qu'une « gracieuseté » et l'époque n'étant plus à ces « gracieusetes » on a prévenu tout un chacun qu'au nom de la loi co porative les films étaient à prendre à l'agence: « Tu te traites ton film, tu te le prends, tu te le projeites et tu te le ramènes... » Ceci tient encore debout et évite même un cettain nombre de discussions provoquées par la fantaisie ou l'impossibilité des expéditions. Cela ne couvre que très partiellement le loueur car toute copie sortie du blockaus est partie pour l'aventure, mais ii n'v a pas le choix, la fermeture meme, tant souhaitée par certains ne serait pas admise en haut lieu. il faut bien le dire, car l'on n'est décidé_ ment pas beau joueur mais pas du tout,

dans ce métier. Voilà la dernière trouvaille la meilleure.

Lors du bembardement de Marseille, en envoyait encore des copies par le train. O: certaines de ces copies furent complètement détruices, soit au départ, soit à l'arrivés... à l'arrivée, on discute. on dispuie... mais au départ, on se dépêche d'é_ crire à ce brave exploitant qui faute de films a perdu les recettes qu'il pouveit escompter une lettre cha mante. Pour lui dire, certainement combien on est navré du tort qu'on lui a causé. lui expliquer qu'il v eut cas de force majeure (c'est bien le cas de dire) qu'il veuille bien excuser, que l'on est soi_même encore bien plus ennuyé et qu'à la premiè e occasion on essaiera de lui revaloir ca... Mais non, voyons, qui vous a dic que cetle piste de cirque était un salon.

La lettre est beaucoup plus simple; Si on la dépouille de quelques termes de politesse commerciale inévitables elle se peut lire ainsi: « Monsieur. vous attendiez un programme, la semaine dermère; il n'est pas atrivé. Vous avez du renvoyer vos clients. Vous êtes bien ennuyé. Nous le sommes plus encore que vous car ce programme n'est plus que fumée. Alors pou: vous consoler, relisez votre contrat type, vous y verrez à l'article 10 que les film3 voyagent au risque et péril de l'exploitant; ce programme que vous n'avez jamais recu et que vous ne recevrez jamais était néanmoins sous votre responsabilité. Alors voilà. vous allez nous envoyer par retour du courrier un petit mandat de 11.000 francs, reconnaissez que c'est donné et encore nous y perdons, mais que ne feraiton pas pour faire plaisir à de bons clients. Au plaisir de vous revoir, bien la bonne année, risette à votre femme et n'oubliez pas le mandat. P S. si vous préférez un chèque nous ne vous vexerons pas, mais pensez d'avoir quelque provision à voire compte, nous serions tellement désolés de vous faire flanquer en prison ».

Première réaction de l'exploitant : ne pas payer, cela va de soi et il a parfaitement raison. Il est évidemment catastrophique pour le distributeur. de perdre une copie à l'heure actuelle, mais ces dix. onze ou douze mille francs qui, LOGIQUE-MENT ne sont pas dus. n'arrangeront rien. ils ne sont que mesquin ramassage, d'autant plus qu'une copie neuve coûterait autrement plus cher et surteut qu'elle est im-

possible à obtenir. L'exploitant s'adresse donc au C. O. I. C. et le C. O. I. C, est bien ennuyé. Les commissions d'arbitrage sont perplexes. Quoiqu'elles essaient de décider les adversaires n'accepteront pas leur décision. Si elles jugent avec bon sens elles scuriront au loueur, lui diront: « Vous êtes un finaud, on va vous décore: de l'ordre de la bonne ficelle mais il est des plaisanteries d'un certain mauvais goût dans les époques graves, vous ne toucherez pas un sou. « Le discributeur remettra sur le tapis son fameux article 10 et comme cet article n'a jamais été abrogé, il est évidemment, légalement valable. Alors si la commission se sent l'esprit juriste. elle dira à l'exploitant : « Mon pauvre ami, l'injunstice est une des lois de ce monde et ces lois sont en général mal faites, mais un citoyen conscient doit s'y plier. Naturellement il vous faut payer sans retard mais alors cela vous donnera le droit de vous retourner contre la S. N. C. F. c'est chez elle que s'est produite la destruc_ tion, inscrivez-vous, debattez-vous, agitezvous, vous toucherez des clopinettes dans on ne sait combien d'années, cela n'a aucune impotance la loi sera sauve.

S'ils sont en veine de sincérité, les geus de la commission et du C. O. I. C. di ont cet article 10 est ridicule et bien embêtant. Nous ne pouvons pas faire qu'il n'existe pas, alors mes chers amis, battez-vous, faites un procès, il en jaillira de la jurisprudence cela nous servira de base pour discuter à l'avenir. Tous les exploitants touchés par cet article démodé qui n'a pas prévu la guerre vont se grouper, ils attaqueront la distribution, il est probable qu'ils auront gain de cause. Cela durera longtemps et voilà une corporation se livrant une bataille rangée à l'intérieur d'elle même, au moment où il est vital de faire cause commune. Comme s'il ne serait pas plus simple de revoir sans perdre une minute ce contrat type. de le revoir et de le corriger à la lumière des nécessités actuelles, parce que, tel qu'il est on peut y découv ir encore bien des joyeusetés... Je vondrais voir la tête du contrôleur, dans le incindre rapide si j'exigeais une place as_ sise, conformément au droit.

R. M. ARLAUD.

P. S. — Diverses coquilles sont discrètement intervenues dans mon dernier édito-(Voir suite page 4).



53, Rue Consolat Tel. Nat. 27-00

Depuis le 13 Juillet

en première exclusivité mondiale au CAPITOLE de Marseille une des plus complètes réussites du Cinéma Français :

GABY MORLAY FRANÇOIS PERIER

dans

L'ANTANTE DE L'AMOUR

d'après la célèbre pièce d'Henry BATAILLE avec

AIME CLARIOND

Sociétaire de la Comédie Française

André BERVIL Martial REBE

and a stime night

Liliane BERT

Jean DAURAND André CARNEGE

Charles VISSIERES

CLAUDE GENIA Réalisation de JEAN STELLI

Adaptation Cinématographique de H. André LEGRAND

Dialogues de Marc-Gilbert SAUVAJON

Images de Marcel GRIGNON

Musique de René SYLVIANO

Directeur de production Aimé FRAPIN

Production: Consortium de Productions de Films

Le film qui réunit tous les éléments du succès.

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

A MARSEILLE

36, La Canebière Tél. C. 65_53

Le Délégué Général ne reçoit que sul rendez-vous.

Le Chef de Centre reçoit les mardis et vendredis de 10 h. à midi, les autres jours aur rendez-vous.

DECISION DU C. O. I. C.
DECISION N. 67 MODIFIANT LA
DECISION N. 28 PORTANT
REGLEMENT D'UNE CCMMISSION
ARBITRALE DE L'INDUSTRIE
CINEMATOGRAPHIQUE

Vu la loi du 16 Août 1940, concernant l'organisaion de la production industrielle; Vu les décrets des 2 Décembre 1940 et 25 Mai 1942, relatifs au Comité d'Organisationde l'Industrie cinématographique;

Vu la décision N. 28 du Comité d'Orgasation de l'Industrie einématographique; portant règlement d'une Commission Arbitrale de l'Industrie Cinématographique; Le comité d'organisation de l'Industrie einématographique,

DECIDE :

Article Premier. — Les articles 7, 8, 9, 10, 14; 16; 17 et 21 de la Décision N, 28 du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique portant règlement d'une Commission Arbitrale de l'Industrie Cinématographique (art. 179, 180, 181, 182 186, 188; 189 et 193 du code du cinéma) sont modifiés comme suit :

Art. 7. — Chaque litige est examiné par une commission composée de deux ou de quatre arbitres, ou, exceptionnellement, d'un nombre supérieur d'arbitres, désignés conformément aux dispositions de l'article 8 du présent rèclement.

Un des arbitres élu par la Commission dans son sein ou, à défaut le doyen d'âge, exerce les fonctions de Président et, en cette qualité dirige les opérations d'arbitrage et les débals. (Les deux derniers paragraphes sans changement).

Art. 8. — La Commission d'Arbitrage est constituée de la façon suivante :

a) Lorsqu'il y a sculement deux parties en cause, chacune des parties désigne un nombre égal d'arbitres (un ou deux) qu'elle choisit librement sur la liste de ceux appartenant à la section dont elle dépend. Au cas où les parties ne peuvent se mettre d'acord sur le nombre des arbitres devant composer la Commission, chaque partie désigne obligatoirement des arbitres.

b) Lonsqu'il y a plus de deux parties en cause, elles s'entenden) sur le nombre d'arbitres — un ou deux — à désigner par

chacune d'elles, celles qui ont intérêts liés devant, en principe, choisir conjonetement un (ou deux suivant le cas) arbitre commun; toutes les parties peuvent également s'entendre pour fixer, comme bon leur semble le nombre et le mode de désignation des membres de la Commission. A défaut d'accord sur le nombre ou la désignation des arbitres, dans le délai qui leur est imparti par le C. O. I. C. (huit jours francs au moins à compter do la date à laquelle elles ont été informées de la demande d'arbitrage), toutes les parties s'en remettent au Secrétariat Général du Co. mité d'Organisation de l'Industrie cinématographique du soin de constituer la commission d'arbitrage comme il l'entendra.

En cas de rofus ou d'empêchement d'un arbitre si dans les quarante-huit heures après qu'elle en a été avisée, la partie qui. l'avait choisi n'a pas désigné un autre arbitre en remplacement, le secrétaire Général du C. O. I. C. y pourvoit en suivant l'ordre d'inscription des arbitres au tableau de la section dont dépend la partie.

Art. 9. — Dans le cas d'une demande d'arbitrage fondée sur la clause compromissoire insérée dans un contrat, la commission d'arbitrage est saisie par une requête de la partie demanderesse.

Cette requêle est rédigée, en double exemplaire, sur feuille spéciale mise à la disposition des intéressés au Secrétariat du C. O. I. C. énonce obligatoirement :

1. Les noms, professions et adresses des parties;

2. L'objet sommaire du litige;

3. La prétention du demandeur.

Elle est déposée au socrétariat du C. O. I. C.

Art. 10. — Le Secrétariat du C. O. I. C. informe par lettre recommandée avec accusé de réception, le ou les défenseurs, du dépôt de cette requête et leur en transmel copie.

En même temps, s'il le juge utile, il convoque les parties en vue d'une tentative de conciliation dans les formes qu'il avise.

Dans le cas contraire ou après échec de

AGENCE TOULOUSAINE DE SPECTACLE

2, Rue Aubuisson - TOULOUSE Téléph. 217-04

Ventes - Achats - Locations · Gérances
SALLES DE
CINÉMAS ET DE SPECTACLES

A TOULOUSE

SOUS-CENTRE

9, Rue Agathoise
Tél.: 256_81

Bureaux ouverts de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30

cette tentative de conciliation il invite, en temps que de besoin, chaque partie à désigner son ou ses arbitres.

Si dans les 5 jours francs de la réception de la lettre recommandée qui lui en transmet la démande, l'une des parties n'a pas fait connaître, par lettre recommandée adressée au secrétariat du C. O. I. C. le ou les arbitres choisis, la désignation en est faite d'office par le secrétaire général du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique dans les conditions fixées à l'article 8.

La demande d'arbitrage est alors transmise par les soins du secrétariat du C. O. 1. C. aux arbitres désignés.

Art. 14. — (Paragraphes 1 à 7 sans changement). Paragraphe 8: « sauf convention contraire des parties, l'arbitrage doit être rendu... dans un délai maximum de 3 mois à compter du jour où la commission arbitrale est saisie du litige. Toute prorogation supérieure à ce délai doit faire l'objet d'un accord des parties.

Art. 16. — Paragraphe I saus changement) paragraphe 2: « Colui ci désigne le sur arbitre dans le plus bref délai après réception du procès-verbal ». (Paragraphe 3 saus changement).

Art. 17. — Le sur arbitre doit rendre sa décision dans le mois du jour de son acceptation, sauf convention contraire des parties.

(Paragraphes 2 et 3 sans changement). Art. 21 (Paragraphe 1 sans changement)

Paragraphe 2 : « Faule par l'une des parties de désigner son arbitre dans les 48 heures de la réception de la lettre recommandée qui l'y invite la désignation en est faite d'office par le secrétaire général du C.O.I.C. »

Paragraphe 3 « Les arbitres se réunissent sans délai; les parties sont convoquées par tous moyens susceptibles de les atteindre personnellement ».

(Paragraphes 4, 5, 6 sans changement).

Art. 22. — La présente décision est applicable à compter de sa publication dans le journal « Le Film ».

Paris, le 21 Mai 1944.

Le Commissaire du Gouvernement. L. E. GALEY.



ROGRAMMES

ODEON. - Service de Nuit, avec Gaby Morlay (Francinex). Exclusivité. Seconde

CAPITOLE. - L'Enfant de l'Amour. avec Gaby Morlay (Ciné Guidi Monopole) Exclusivité.

RIALTO. - Les Fiances. avec Gino ('ervi (Midi Cinéma Location). Exclusivité MAJESTIC. - Lumière dans la nuit, avec Marianne Hoppe (Tobis Films). Ex-

NOAILLES. - Le Camion Blanc, avec François Périer (Régina Distribution). Seconde vision.

VACANCES

Les ETABLISSEMENTS CHARLES DIDE, informent leur aimable clientèle que leurs bureaux et atcliers seront fermés pour cause de congé annuel du 17 JUILLET AU 7 AOUT 1944.

TOUTES FOURNITURES
DE MATÉRIEL DE CABINE

Pièces détachées pour Appareils de toutes marques

Charles DIDE

35, Rue Fongate — MARSEILLE





CHARBONS LORRAINE Cielor-Orlux



RECETTES DES SALLES

SEMAINE DU 28 JUIN AU 3 JUILLET 1944 MAJESTIC (Vive la Musique) - 2º semaine CAPITCLE (Adémai Bandit d'Honneur) 180.542 -CINEVOG (Chasse à l'Homme) PHOCEAC (Marie Stuart) CINEAC PETIT PROVENÇAL (L'Assassin a peur la nuit) NOAILLES (Si tu m'aimes) HOLLYWOCD (Donne_moi tes yeux) 236.094 —

ET AUTORISATIONS DE FONCTIONNER

18 avril 1944. - M. Yves Bellee, à Pont-Croix, agissant pour son compte personnel est autoriséà ouvrir un cinéma à Primelin et à Pont-Croix. L'autorisation concernant cetledernière localité est essentiellement rovisoire, valable jusqu'au jour où le paronage, dont le directeur est prisonnier, ourra effectuer sa réouverture.

HAUTE-MARNE 2 Juin 1944. - M. Gandon (Henri) élec. ricien à Bayard, est autorisé à donner des représentations cinématographiques dans la commune de Rachecourt-sur-Marne.

M. Cottes (Philippe Emile Edouard), a vendu à M. Girard (Albert Jules) un Fonds de commerce de cinéma exploité à Orgelet, route de Moutonne.

Oppositions: Me Prost, notaire à Orge-



LES ASSURANCES FRANÇAISES Risques de toute nature DIRECTRUS PARTICULIES.

Maurice BATAILLARD 81, rue Paradis, 81 — MARSEILLE Tél.: D. 50-93

Première Publication: Croix du Jura du

MEURTHE ET MOSELLE

10 Mai 1944. - M. Malpiège (Engène), avenue de la Malgrange, à Jarville, agissant pour son comple personnel, est autorisé à créer une salle de projections cinéma. tographiques à Heillecourt « Salle Renaud », 300 places.

MORBIHAN

22 Mai 1944. — M. Dufeix (Maximilien) de Guéméné-sur Scorff, agissant pour son comple personnel, est autorisé à créer une entreprise de spectacles cinématographi ques à Larmer_Baden.

M. et Mme Tilran-Dupont ont vendu à la société d'exploitation cinématographique du Nord un Fonds de commerce d'exploitation cinémalographique, exploité à Wattrelos, 2, rue Jean Jaurès.

Oppositions: Me E. Dufour, notaire, 22 ue Sadi-Carnot à Armentières.

Première Publication: Les Affiches, à Lille, du 14 juin 1944.

CHARBONS de PROJECTION

SOCIETE FRANÇAISE

AEG

AGENCE de MARSEILLE

6. BOULEVARD NATIONAL - TÉL. NAT. 54-56

COURRIER (suite)

rial, trois, entre autres, ont complètement paragraphe dixième ligne: Son Indusrie dénaturé le sens primitif de quelques phrases. Avant que l'on me reproche d'aligner des âneries, mieux vaut préciser les rectifications.

Dans la première colonne, deuxième paragraphe, quatrième ligne il fallait lire : « La guerre est revenue s'installer en France et s'y installer plus encore que

Dans la troisième colonne, deuxième

cinématographique était dans sa forme première et encore un peu informe et non Info.mé.

Enfin dans la même colonne, dernière ligne du même paragraphe il n'est pas question de déchirer quelques traités, mais plus simplement quelques traites.

... Ce qui semble prouver qu'il fait parti_ culièrement chaud à l'imprimerie.

R. M. ARLAUD.

FORMAT REDUIT

Les Radotages de l'Ancien (suite)

Nous en étions restés la dernière fois au moment où, la séance l'inie. l'exploitant après le départ du public remet tout en ordre avant de s'en aller lui-même vers un repos bien gagné.

Ce ropos héles est en ce moment distribué à tous avec prodi-galité, — le couvre-seu à 22 heures supprime pratiquement à la campagne toute possibilité de travail puisque les soirées pour temeurer à peu près dans le cadre des réglements devraient com-mencer au plus tard à 19 h. 30, c'est à dire à l'heure où les gens cout en frair journée touringe d'appresen leur jardin grant d'aller ont en train, journée terminée, d'arroser leur jardin avant d'aller

Dejà en commençant les séances à 20 h. 30 il fallait faire démar. er les actualités devant les banquettes, le public n'arrivant pas

Il est à souhaiter que le C.O.I.C. entroprenne des démarches our obtenir des dérogations tout au moins pour la campagne.

Utilisez-vous vos loisirs forcés pour vous occuper de tout sauf le votre tournée?

Ce n'est cependant pas le travail qui manque.

Et d'abord si vous profitiez de cet arrêt pour démonter, véri-ier et nettoyer votre chrono. Il marche très bien ? En je vous le oncède mais même si vous vous bornez par cette opération à vous familiariser avec ses rouages et et à le débarrasser de la crasse qu'il contient forcement, vous n'aurez pas perdu votre temps, je vous le garantis! Et votre écran a_t-il conserve la blancheur immaculée de sa première sortie? Non bien sûr, alors confiez-le done à la lessive, votre image lorsque vous recommencerez ne pour-

Voilà également une belle occasion, si votre ampli marche très bien, pour prendre toutes vos lampes et aller les faire passer au iampemètre, il peut y en avoir parmi qui commencent à faiblir vous gagnerez à cette épreuve de précieux renseignements qui vous permettront peut-être de vous procurer en temps voulu les echanges qu'il vaut mieux avoir avant que la panne ne se prouise en pleine séance.

Bien entendu je mets ici toutes les choses au mieux, mais nombreux sont ceux qui ont des démêlés avec leur tête sonore ou leur entrainement, ou leur ampli à moins que ce ne soient le cordon de ceilule ou le survolteur qui ne fassent des leurs.

Ne négligez rien, voyez vous même, tout ce qui relève de votre compétence, faites revoir par votre dépanneur habituel ce qui dé-

.. vous aviez un RADION... Il est 50 % plus lumineux que n'importe quel autre projecteur et cependant permet une économie considérable de courant!

EKID

Il faut que le jour où vous recommencerez, tout soit aussi impeccable qu'au premier jour de service.

E. HELLER.

COURRIER DES STUDIOS

Nous donnons ci-desous un courrier des studios un peu particulier. En effet, la production est maintenant virtuellement arrêtée. A ce jour cinq films seulement ont obtenu l'autorisation d'être achevés. Ce sont : BIFUR 3, PAMELA, FALBALAS. LUNEGARDE et LE PERE GORIOT qui a pu être terminé. Aucne décision n'est encore intervenue pour tous les autres dont les noms suivent avec le nombre de jours de studio qui leur seraient à chacun nécessaires.

BILLANCOURT

LUNEGARDE

Production Lux, réalisation de Marc Allegiet avec Gaby Morlay et Jean Tissier. Film ayant obtenu une dérogation, et netuellement en voie d'achèvement.

BUTTES CHAUMONT

PAMELA

Production S.P.C., realisation de Pierre de Hérain, avec Fernand Gravey et Renée Saint_Cvr.

Film ayant obtenu une dérogation, et

actuellement en voie d'achèvement

EPINAY

LES DAMES DU BOIS DE BOULOGNE

Production Raoul Ploquin, réalisation de Robert Bresson, avec Maria Casares et Paul Bernard.

Environ 30 jours de studio encore néessaires nour terminer

FRANCŒUR PATHE FALBALAS

Production Essor Cinématographique français, réalisation de Jacques Becker, avec Raymond Rouleau et Micheline Pres-

Film ayant obtenu une dérogation, et actuellement en voie d'achèvement.

PHOTOSONOR

puis le 10 mai.

BIFUR 3

Production Sigma, réalisation de Maurice Cam, avec René Dary et Ariane, Borg, Film commencé en 1939 et repris de.

Film ayant obtenu une dérogation, et ctuellement en voie d'achèvement.

Restent à terminer également :

LA CAGE AUX ROSSIGNOLS

Production S.N.E.G., réalisation de Jean Dréville, avec Noël-Noël et Micheline Fran-

SERVICE VENTE MATÉRIEL

22 Bd ARISTIDE BRIAND - COURBEVOIE

Des extérieurs restent à tourner à Paris ainsi que quelques raccords en studio.

LA GRANDE MEUTE

Production Industrie Cinématographique réalisation de Jean de Limur, avec Jacques Dumesnil et Jacqueline Porel.

30 jours de studio encore nécessaires pour terminer.

MADEMCISELLE X

Production Discina, réalisation de Pierre Billon, avec André Luguet et Madeleine

8 jours de studio encore nécessaires pour terminer.

Films terminés:

LA FIANCEE DES TENEBRES

Production Eclair Journal, réalisation de Serge de Poligny, avec Pierre Richard

LE PERE GORICT

Production Régina, réalisation de Robert Vernay, avec Pierre Renoir et Lise Dela-

Service de Nuit

Films français realisé par Jean Faurez d'après un scénario de Randone et Usellini, adaptation de Nino Frank, dialogues de Claude Marcy, interprété par Gaby Morlay, Jacques Dumesnil, Vivi Gioi, Yves Deniaud. Jacqueline Bouvier, Ro. bert Dhery, Gabrielle Fontan, Lucien Gallas. Louis Seigner. Carette ...

RESUME. - A Corbeiz qui se prétend « la plus petite station climatique des Alpes » Personnages principaux: Suzanne. standardiste de nuit au bureau des P. T. T. et le docteur Renaud, médecin de l'endroit. Suzanne va prendre son service et in chemin s'arrête chez Ida Favier qui va accoucher. Son mari est en prison pour avoir dérobé cinquante mille francs à l'usine Jansen où il était employé. Hélène Jansen. fomme da di celeur actuellement en voyage, est très jolie et un peu coquette, accople de diner avec Rémy l'ingénieur des usines. Elle se décommande chez la volubile madame Sandoz qui est furicuse. Pendant ce temps la collègue de jour de Suzanne écoute les fadaises que lui débite in téléphone un entreprenant voyageur de commerce Auguste Masson, Marcelle, c'est son nom, accepte d'aller le rejoindre dans la soirée à la Pelile Tavoine!

Les ennuis vont commencer avec l'orage qui se déclanche. D'abo d c'est Jansen qui rentre de voyage bien plus tôt qu'on ne le e oyait. Il ne s'inquiète pas de ne pas trouver sa femmo à la maison mais étant allé la rechercher chez les Sandoz et apprenant de Mme Sandoz qu'on l'a vue passer au volant d'une voiture avec un monsieu? il commence à se rembrunir. D'autre part Pacouchement d'Ida Pavier s'annonce fort mal. Auguste Masson qui doit rejoindre Marcelle a été appelé au téléphone par Grenoble. Il faut qu'il attende à l'hôtel et

Marcelle attend toute scule à la Petite Taverne. Pour comble de malheur la foudre tombe sur les usines Jansen et l'Industriel s'y étant rendu apprend que Rémy est partie en partie fine. Malgré lui, ses soupcons se précisent. Mais Hélène et Rémy après avoir somptueusement diné sont repartis en plein ouragan. Hélène devant l'adace de son compagnon a regretté son escapade et veut rentrer chez elle sans attendre. Mais la voiture dérape et Rémy a la poitrine défoncée. Hélène appelle Maria au téléphone et lui demande d'envoyer une voiture. Elle apprend avec terreur que son mari est rentié. On apprend enfin que René Favier s'est évadé de prison. Là dessus du fait de l'orage, le standard est réduit au silence. Suzanne va en profiter pour agir. Elle a appris que Masson n'est pas l'heureux célibataire qu'il se flatte fêtre, elle sait qu'il lui faut vendre une machine à coudre pour envoyer de l'argent à sa femme, elle se souvient également, fort à propos, qu'il possède une voiture. Elle va le trouver et l'oblige à transporter Rémy à l'hôpital et Hélène chez Ida Fa_ vier où elle va aider la sage femme. Puis Suzanne retourne au bureau de poste : c'est pour y acueillir René Favier. Il se prétend anocent mais malgré les efforts de Suzanne il va chez lui et se fait cueillir par les gendarmes. Mais Paul Rémy mourant a fait des déclarations qui innocentent complètement Favier. Tout va bien de côté. Seul Jansen qui n'a pu joindre sa femme quitte la maison sans l'attende. Une impulsion le fera l'appeler avant de partir et tout sera arrangé. Ainsi tout est bien qui finit bien. Et comme dit Suzanne: « Ce ne fut jamais qu'une nuil comme les autres.

REALISATION. - L'originalité du scénario est assez apparente sans qu'il soit besoin d'insister sur l'élément puissamment attractif qu'elle apporte à tout le film. La liaison entre les divers personnages et si adroitement faite que nous avons l'impression de tenir tous les fils de l'action et d'êlre nous mêmes au standard de Corbeiz

Les auteurs ont voulu que tout nous soil coneiu et qu'ainsi nous puissions ressentir au maximum les sentiments des héros et partager leurs angoisses et leurs joies. Les extérieurs charmants cadrent l'action avec beaucoup de bonheur. Et le plaisir qu'on prend à ce film d'une diversité très habile est le plus sur garant de son succès.

INTERPRETATION. - Cela est joue par une pléfade de t.ès bons comédiens qui. chacun dans une note différente nous réserve une infinité de petites joies. D'abord Gaby Morlay qui est excellente et sur laquelle il n'y a plus rien à dire. Ensuite Jacques Dumesnil bien meilleur qu'il ne l'était depuis quelque temps (sa scène avec la bonne Gabrielle Fontan est un chotd'œuvre d'himour discret et d'observation). Puis Vivi Gioi, absolument adorable. Yves Deniaud qu'on commence à connaître et à apprécier, Carette inimitable dans un rôle de camelot, Louis Seigner et Lucien Gallas, enfin Jacqueline Bouvier et surtour Robert Dhéry auquel le plus grand avenir de comique semble promis.

J. M.

NOS ANNONCES

SUIS ACHETEUR d'une SALLE DE CINEMA avec installation moderne d'environ 4 à 500 places, dans une petite ville du midi. Faire offres avec détails à L. Martin, Esplanade Terrisse, Agde

LA REVUE DE L'ECRAN 43, Boulevard de la Madeleine Tél.: N. 26.82.
R. C. Marseille 76.236

MARSEILLE

Edition A (Corporative) Directeur Propriétaire : A. de Masin Secrétaire Général : R.-M. Arlaud. Secrétaire Rédaction : Gef Gilland Abonnements l'An : France : 70 Frs. Editions A et B couplées : 195 Frs. C. C. P.: A. de Masini, Marseille 46,662

Le Gérant : A. de MASINI. Imprimerie MISTRAL. - Cavaillon



Mibi Cinéma location

Boulevard Longchamp MARSEILLE Tél. N. 48-26 61. Rue Alsace TOULOUSE Tél.: 254-91

60, Bd Longchamp Tél.: N. 00.55 Cheques Postaux 844.95 MARSEILLE



DE LOCATION DE FILMS 50. Rue Senac Tái. Lycás 46-87



53. Rue Consolat 161. N. 27-00 Adr. Télég GUIDICINE

Maison Fondée en 1920

J. GLORIOD



FERNAND MERIC 75. Bd Madelein TAL: N. 62 14



32. Rue Thomas Téléchane N 49 6



LES FILMS DE PROVENCE 131, Boulevard Langebame N. 4210



44, Rue Sénac Tél. Lycée 32-14



53. Boulevard Longchamp





DISTRIBUTION 54, BoulevardLongchamp Tél N. 16-13 - Adiesse Télég REGIDISTRI MARSEILLE



44. Boulevard Longchamp Tél. : N. 15.00 15.01 Télégrammes . MAJAFILMS



PATHE - CONSORTIUM - CINEMA 90, Boulevard Longchame Tél. N. 15-14 15-15



20, Cours Joseph-Thierry, 20 Téléphone N. 644

SCFD



117, Boulevard Longchamp Tél. N. 62-59



76 Boulevard Longchamp Táláphone N. 64-19



FILMS Angelin PIETRI

76 Boulevard Longchamp Tél. N. 64-19



D. BARTHES 73. Boulevard Longchamp, 73

Téléphone N. 62-80



130. Boulevard Longchame Téléphone N. 38-16 (2 lignes)



AGENCE DE MARSEILLE 109, Boulevard Longchamp Tel. Nat. 65-96



ALLIANCE CINEMATOGAPHIQUE EUROPEENNE 52. Boulevard Longchamp Tél. N. 7-85



50, Rue Senac, 50 Tél Lycée 46-87



AGENCE MARSEILLE 109. BD LONGCHAMP 161.: National 06-76 et 27-40 AGENCE DE TOULOUSE 31, RUE BOULBONNE Tél.: 276-15

ECHNIQUE ODGANISATION - MAT



"SCODA"

** SCODA"

** SAUTROIL IR QUALITA*

Usine & Marsellie

*** BADIUS. 130 Rd Longchart

FOURNITURES
Adresses-vous
tul ETABLISSEMENTS Charles DIDE S Rue Pongate MARSEILI

Tél. Lycér
76-60
agent du
Maiéries
BODOre BODOre BROCKLISS SIMPLES

PROJECTEURS - LANTERNES PUPIPEMENTS SUNDAND



STEMENS FRANCE ROULEVARD LONGCHAMP

Clien Cinémotographique Cabine - Laborataire

Parlant format réduit "BL 16" DEMANDEZ NOTICE

MADIAVOX 19-14, NUB ST-LAMBRAY Tel.: Drakon 58 91 MANSELLE

Tout le MATERIEL pour le CINEMA

CINEMATELEC THE RE LONGCHAMP MARSEILLE

Tel.: N. 00-66 Aer trattons Mecaniques Aufrelien - Depannage

CONTROLES

AUTOMATIQUES Arence Sud-Est CINÉMATELEC a l'entr'acte... PIVOLO

> le bâton gloce savoureux et avantageux.

58, rue Consolat Tol. N. 23-91. MARSEILLE LECTEURS DE SON



STSTEME SORORI "DT. 40"

Ets. FRANÇOIS Tál. 26-24 GRENOBIE

TUBES-LUMINEUX NEO-NEON

CONFIEZ VOS ÉCLAIRAGES INTERIEURS & EXTERIEURS

ERNEST DELMART

12 Boulevard des Neiges - MARSEILLE -

lumière & 50n Tout il cinema

depannage

CHARLES DUCARRE

19. BD LONGCHAMP MARSEILLE

Agent Général de la Revue de l'Ecras pour la Suisse

Kursaal 25 - Montreux (Swisse)

Ets BALLENCY

Constructeur TRANSFORMATIONS ET REPARATIONS

TOUT LE MATÉRIEL

CINEMA AU PRIX DE GROS POUR VOS CLICHES. Consumer_ notograveurs Réunis

LIMPRIMERIE au service

DU CINEMA

MISTRAL

C. SARNETTE U CAVAILLON Téléphone 20.

CINEARC CONCESSIONAIR EXCLUSIF POUR LE SUDOT ET LA CORSE CHARBONS CIPLARC SIEMENS

INTERNES STRONG
ST CIPLA
OPTIQUE BUSCH
ACCESSOIRES
OLLE POUR FILMS
NICE

P.M. Melchior de Vogue Tel 87185

CHARBONS DE PROJECTION LAMPES ELECTRIQUES APPAREILLAGS



Sto Française AEG AD NATIONAL, MARSEILLE TALL A 54.54 SIEMENS - FRANCE

9. A.

DEPARTEMENT

KLANGFILM-TOBIS

1. Bo Longchamp SANSFILLS THE N. 14-42

FRANCAISES" DE PRODUCTION



a. Bd Victor_Bugo. a Tel. 896 95

SOCIETE DE PRODUCTION et DE DOUBLAGE DE FILMS

24. Allées Léon Gambette MARSEILLE